

LA VILLE DE PAMIERIS RECHERCHE

Maîtres-Nageurs Sauveteurs (H/F)

À temps complet

CONTEXTE :

Dans le cadre de la période estivale, la Ville de Pamiers recherche plusieurs maîtres-nageurs sauveteurs pour le Parc Nautique Neptunia.

MISSIONS :

Pour les BPJEPSAAN (ou diplôme équivalent) :

- Assurer la surveillance et la sécurité de la baignade
- Faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité, le règlement intérieur, le POSS.
- Encadrer, animer les activités (Cours d'apprentissage, aquagym, aquabike...)

Pour les BNSSA :

- Assurer la surveillance et la sécurité de la baignade
- Faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité, le règlement intérieur, le POSS.

CONDITIONS D'EXERCICES :

- Contrat à durée déterminé à temps complet (possibilité d'effectuer une ou plusieurs des périodes ci-dessous)

PROFIL :

Savoir-faire et savoir-être :

- BPJEPSAAN ou diplôme équivalent (CAEPMNS et formation continue PSE à jour)
- BNSSA (Révision quinquennale BNSSA et formation continue PSE à jour)

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- 1 BPJEPSAAN ou diplôme équivalent (ou BNSSA) du 20 juin au 30 juin 2022
- 4 BPJEPSAAN ou diplôme équivalent (ou BNSSA) du 01 juillet au 31 juillet 2022
- 3 BPJEPSAAN ou diplôme équivalent (ou BNSSA) du 01 août au 31 août 2022
- 1 BPJEPSAAN ou diplôme équivalent (ou BNSSA) du 01 août au 14 août 2022

BPJEPSAAN – Grade Educateur des APS : 12ème échelon - 1 796 € net

BNSSA – Grade Educateur des APS : 7ème échelon - 1 490 € net

Pas de possibilité de logement

RENSEIGNEMENT RELATIF AU POSTE :

Directeur du Parc Nautique Neptunia – M. D'AMARIO Eric

Tél : 05.61.60.96.10

Courriel : eric.damario@ville-pamiers.fr

MODALITÉS DE CANDIDATURE :

- Curriculum Vitae,
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme et des qualifications requises
- **Date limite de dépôt de candidature : 10 juin 2022**

Dossier à adresser :

Par courriel : drh@ville-pamiers.fr

Ou par courrier :

Madame le Maire de Pamiers
Service des Ressources Humaines
Hôtel de Ville
1 Place du Mercadal
BP 70167
09101 PAMIERS CEDEX

